

International Law

Academic year 2019-2020

Les conflits territoriaux en droit international contemporain

DI015 - Printemps - 6 ECTS

Lundi 16h15 - 18h00

Course Description

Loin d'avoir disparu de la scène internationale, le contentieux territorial a connu un regain d'intérêt, comme en témoigne la pratique et la jurisprudence récentes. L'enseignement examinera les différents statuts juridiques applicables au territoire (souveraineté, administration, régimes internationaux, occupation militaire, etc.). Seront abordés ensuite les moyens d'établissement de la souveraineté territoriale, les règles applicables dans le contentieux territorial et le rôle des principes fondamentaux du droit international contemporain. Participants pourront présenter des travaux de recherche sur des conflits territoriaux particuliers.

> PROFESSOR

[Marcelo Kohen](#)

[Office hours](#)

> ASSISTANT

Alfredo Crosato

[Office hours](#)

Syllabus

Organisation et évaluation du cours

Le cours est limité à 30 participant-e-s avec une ouverture prioritaire aux étudiants (Master et Doctorat) du Département de droit international et du Master en affaires internationales. Les participant-e-s ainsi que le professeur utiliseront indistinctement l'une ou l'autre des langues de travail de l'Institut et se familiariseront avec la terminologie du domaine tant en anglais qu'en français.

Le cours sera enseigné en suivant différentes méthodes de travail :

1. Les premières séances seront essentiellement données par le professeur sous forme de cours afin de discuter les aspects théoriques de la discipline. Pour chaque leçon, les étudiants devront travailler des sources primaires et des contributions doctrinales. Le cours sera donné de manière à ce que les étudiant-e-s puissent participer de manière active partageant leur réflexions et soulevant des questions.

2. Les séances finales seront consacrées à la phase orale de la simulation d'un procès devant la Cour internationale de Justice relatif à un différend réel non (encore...) porté devant une instance juridictionnelle : il s'agit du différend relatif à la *Souveraineté sur l'île de Mayotte (Comores/France)*.

Au début du semestre, les étudiants seront répartis par équipes (deux équipes de conseils aux Etats en litige et une équipe de juges). Dès le début du cours, les étudiants (particulièrement ceux des équipes des Etats) devront travailler afin de préparer les mémoires écrits qui devront être déposés le 11 mai 2020. Un tour de plaidoiries orales sera organisé à l'avant-dernière séance du cours, le 18 mai 2020, tandis que l'arrêt sera rendu par l'équipe des juges lors de la dernière séance, le 25 mai 2020. Des séances informatives en dehors des horaires du cours seront organisées en vue d'introduire les participant-e-s à la manière de préparer une affaire devant la Cour internationale de Justice.

Cette méthode d'enseignement permet aux étudiant-e-s d'acquérir les connaissances fondamentales de la matière dès le début, de s'exercer dans l'analyse des différends déjà réglés et d'appliquer ainsi leurs connaissances sur le plan pratique. Ce qui leur permettra par la suite de se doter des outils nécessaires pour se faire leur propre avis sur des différends territoriaux existant partout dans le monde.

Les étudiant-e-s seront essentiellement évalués sur leur production écrite et orale pour le procès simulé : les membres des équipes des parties sur la base des chapitres des Mémoires qu'ils auront rédigés et de leurs plaidoiries orales ; les membres de la « Cour » sur leurs notes respectives en vue de l'arrêt qu'ils rendront ainsi que de leur exposé oral. La participation active en classe lors des séances précédentes sera également prise en compte.

Lectures

1. Les lectures relatives aux deux premières parties de l'enseignement (cours sur les fondements théoriques du domaine et la jurisprudence pertinente) seront en ligne sur la plateforme Moodle et la plupart du temps disponibles dans les deux langues de travail de l'Institut.

2. Quant aux documents relatifs au différend traité sous la forme d'un procès simulé, ils seront également disponibles sur Moodle.

3. Les participants peuvent consulter les ouvrages de référence suivants :

Kohen, Marcelo G., *Possession contestée et souveraineté territoriale* (Paris : P.U.F., 1997) 507p. (disponible également sur internet in : <https://books.openedition.org/iheid/1292?lang=fr>)

Kohen, Marcelo G. (éd), *Territoriality in International Law* (Cheltenham : Edward Elgar, 2016), 704p.

Jennings, Robert, *The Acquisition of Territory in International Law (With a New Introduction by Marcelo G. Kohen)* (Manchester : Manchester University Press, 2017) 160p.

Kohen, Marcelo G. et Hébié, Mamadou (éds.), *Research Handbook on Territorial Disputes in International Law* (Cheltenham : Edward Elgar, 2018), 520p.

Programme du cours

Voir page suivante pour le programme détaillé du déroulement des séances du cours et les lectures assignées.

Séance 1	Lundi 17 février 2020
Cours	
A. <u>Les éléments constitutifs du territoire</u> (1) <u>Terre</u> (2) <u>Eau</u> (3) <u>Espace aérien</u> (4) <u>Sous-sol</u> [1] Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, conclue à Montego Bay, 10 décembre 1989, articles 2, 8, 13, 46, 49, 121. [2] Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée par l'Assemblée générale, 21 mai 1997, article 2. [3] Convention sur l'aviation civile internationale, conclue à Chicago, 7 décembre 1944 articles 1 et 2. [4] <i>Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn)</i>, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 2001, par. 200-209. [5] <i>Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 2008, par. 291-299. B. <u>La nature juridique du territoire</u> (1) <u>Elément constitutifs de l'Etat</u> (2) <u>Dominium</u> (3) <u>Impérium</u> (4) <u>Théorie de la compétence</u> [1] Barberis, Julio A., « Les liens juridiques entre l'Etat et son territoire : perspectives théoriques et évolution du droit international », <i>A.F.D.I.</i>, vol. XLV, 1999, pp. 132-147.	
Procès simulé	
I. <u>Présentation du différend relatif à la Souveraineté sur l'île de Mayotte (Comores/France)</u>	

Séance 2	Lundi 24 février 2020
Cours	
C. <u>Les statuts juridiques du territoire</u> [1] Kohen, Marcelo G., <i>Possession contestée et souveraineté territoriale</i> (Paris, P.U.F., 1997), pp. 75-104 ; pp. 500-501. (1) <u>Souveraineté</u> [1] <i>Île de Palmas (Etats-Unis/Pays-Bas)</i>, sentence arbitrale du 4 avril 1928, R.S.A.,	

vol. II., p. 838.

(2) Distinction souveraineté/propriété

- [1] *Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2008, par. 138-139 ; par. 222-223
- [2] *Différend frontalier (Benin/Niger)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2005, par. 118.
- [3] *Sentence arbitrale relative à la délimitation de la région de l'Abyei entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan*, sentence du 22 juillet 2009, R.S.A., Vol. XXX, par. 754-766.

(3) Territoires sous-mandat

- [1] Pacte de la Société des Nations, 28 juin 1919, article 22.
- [2] Charte des Nations Unies, conclue à San Francisco, 26 juin 1945, chapitre XI.
- [3] *Statut du Sud-Ouest africain, avis consultatif*, C.I.J. Recueil 1950, pp. 128-144.

(4) Tutelle

- [1] Charte des Nations Unies, conclue à San Francisco, 26 juin 1945, chapitre XII.

(5) Territoires non autonomes

- [1] *Déclaration de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux*, A/RES/1514 (XV), 14 décembre 1960.
- [2] *Principes qui doivent guider les Etats Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e) de l'article 73 de la Charte des Nations Unies leur est applicable ou non*, A/RES/1541 (XV), 15 décembre 1960.
- [3] *Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies*, A/RES/2625 (XXV), 24 octobre 1970.
- [4] Kohen, Marcelo G., *Possession contestée et souveraineté territoriale* (Paris, P.U.F., 1997), pp. 10-16 ; pp. 104-109.

Procès simulé

- II. Répartition des étudiants dans leurs équipes respectives (deux équipes d'Etats parties à la procédure et une équipe de juges de la Cour internationale de Justice).

Séance 3

Lundi 2 mars 2020

Cours

(6) Territoires sous occupation militaire

- [1] Règlement sur les lois et coutumes de la guerre. Annexe à la Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, conclu à La Haye, 18 octobre 1907, article 42.
- [2] Convention de Genève IV relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949, article 2.
- [3] *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien*

occupé, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2004, par. 89-95.

[4] *Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2005, par. 172-180.

(7) Le co-imperium (« condominium »)

[1] *Différend frontalier territorial, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant))*, arrêt, C.I.J. Recueil 1992, par. 399.

(8) Le cas de l'Antarctique

[1] *Traité sur l'Antarctique*, conclu à Washington, 1 décembre 1959, R.T.N.U., vol. 402, pp. 72-85.

(9) Autres régimes territoriaux

a. *Protectorats*

[1] *Droits des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique au Maroc*, Arrêt du 27 août 1952 : C.I.J. Recueil 1952, p. 185.

b. *Protectorats coloniaux*

[2] *Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigeria ; Guinée équatoriale (intervenant))*, arrêt, C.I.J. Recueil 2002, par. 200-209.

Séance 4	Lundi 9 mars 2020
Cours	
D. <u>Les titres territoriaux</u>	
[1] Kohen, Marcelo G., <i>Possession contestée et souveraineté territoriale</i> (Paris, P.U.F., 1997), pp. 127-154 ; pp. 480-485.	
[2] Jennings, Robert, <i>The Acquisition of Territory in International Law (With a New Introduction by Marcelo G. Kohen)</i> (Manchester : Manchester University Press, 2017), pp. 51-67.	
(1) <u>Acceptions du vocable titre</u>	
[1] <i>Différend frontalier (Burkina Faso/Mali)</i> , C.I.J. Recueil 1986, par. 18 ; par. 54.	
(2) <u>Titre de souveraineté / titre d'administration</u>	
[1] <i>Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour)</i> , arrêt, C.I.J. Recueil 2008, par. 172.	
(3) <u>De quelques titres en particulier</u>	
[1] Kohen, Marcelo G. et Hébié, Mamadou (éds.), <i>Research Handbook on Territorial Disputes in International Law</i> (Cheltenham, Edward Elgar, 2018), pp. 36-86.	
a. <i>L'occupation effective</i>	
[1] <i>Statut juridique du Groënland oriental (Norvège/Danemark)</i> , arrêt, C.P.J.I, Série	

A/B n° 53, pp. 45-49.

[2] *Sahara occidental, avis consultatif*, C.I.J. Recueil 1975, par. 79.

[3] *Souveraineté sur Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2008, par. 60-69.

[4] *Île de Palmas (Etats-Unis/Pays-Bas)*, sentence arbitrale du 4 avril 1928, R.S.A., vol. II., pp. 830-840

[5] *Sentence arbitrale du 13 septembre 1902, affaire de l'Oeil de mer (Meerauge/Morskie oko)*, texte original allemand: Martens, N.R.T., 3e série, T. III, p. 71. Traduction française in: R.D.I.L.C., 1906, vol. 38, p. 207

b. *La possession la plus effective*

[1] *Affaire des Grisbadarna (Norvège/Suède)*, sentence arbitrale du 23 octobre 1909, R.S.A., Vol. XI, p. 161

[2] *Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigeria ; Guinée équatoriale (intervenante))*, arrêt, C.I.J. Recueil 2002, par. 65.

[3] *Affaire des pêcheries (Royaume-Uni c. Norvège)*, Arrêt du 18 décembre 1951 : C.I.J. Recueil 1951, p. 138

c. *L'attribution*

[1] Rousseau, Charles, *Droit international public, Tome III : Les compétences* (Paris, Sirey, 1977), pp. 186-189.

[2] Goebel, Julius, *The Struggle for the Falkland Islands: A Study in Legal and Diplomatic History* (NewHaven/Londres: Yale University Press/ / Oxford: Oxford University Press, 1927), pp. 47-120.

Séance 5	Lundi 16 mars 2020
Cours	
[1] Kohen, Marcelo G., <i>Possession contestée et souveraineté territoriale</i> (Paris, P.U.F., 1997), pp. 242-248 ; pp. 281-312 ; pp. 425-485.	
d. <i>L'uti possidetis</i>	
[1] OUA, AGH/Res.16(1) du 21 juillet 1964.	
[2] <i>Frontières colombo-vénézuéliennes</i> , sentence arbitrale du 24 mars 1922, R.S.A., Vol. I, p. 228.	
[3] <i>Différend frontalier (Burkina Faso/Mali)</i> , C.I.J. Recueil 1986, par. 20-24.	
[4] <i>Différend frontalier territorial, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenante))</i> , arrêt, C.I.J. Recueil 1992, par. 42ss.	
[5] <i>Affaire de la délimitation de la frontière maritime entre la Guinée-Bissau et le Sénégal (Guinée-Bissau/Sénégal)</i> , sentence du 31 juillet 1989, R.S.A., vol. XX, par. 61-66.	
[6] <i>Avis n° 3 de la Commission Badinter</i>	

e. *Prescription acquisitive*

- [1] *Ile de Kasikili/Sedudu (Botswana/Namibie)*, arrêt, C.I.J. Recueil 1999, par. 96-97.
- [2] *The Chamizal Case (Mexique/Etats-Unis d'Amérique)*, sentence du 15 juin 1911, R.S.A., Vol. XI, p. 328.
- [3] *Île de Palmas (Etats-Unis/Pays-Bas)*, sentence arbitrale du 4 avril 1928, R.S.A., vol. II., p. 868.
- [4] *Souveraineté sur certaines parcelles frontalières*, Arrêt du 20 juin 1959 : C.I.J. Recueil 1959, pp. 227-230.
- [5] *Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigeria ; Guinée équatoriale (intervenante))*, arrêt, C.I.J. Recueil 2002, par. 218-220.

Séance 6	Lundi 23 mars 2020
Cours	
f. <i>L'acquiescement</i> [1] Kohen, Marcelo et Mamadou Hébié (éd.), <i>Research Handbook on Territorial Disputes in International Law</i>, Cheltenham, Edward Elgar, 2018, pp. 169-192. [2] <i>Affaire du Temple de Préah Vihear (Cambodge c. Thaïlande)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 1962, pp. 30-31. [3] <i>Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 2008, par. 192- 230. g. <i>La contiguïté</i> [1] <i>Différend frontalier, terrestre et maritime (El Salvador c. Honduras, Nicaragua intervenant)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 1992, par. 356. [2] <i>Île de Palmas (Etats-Unis/Pays-Bas)</i>, sentence arbitrale du 4 avril 1928, R.S.A., vol. II., pp. 854-855. [3] <i>Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn)</i>, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 2001, Opinion dissidente de M. Torres Bernardez, par. 46-48. [4] <i>Sentence du Tribunal arbitral rendue au terme de la première étape de la procédure entre l'Erythrée et la République du Yémen (Souveraineté territoriale et portée du différend)</i>, décision du 9 octobre 1998, par. 465-467 ; par. 477. (Doctrine du portique) h. <i>Les traités de paix</i> [1] Kleffner, Jann, « Peace Treaties », <i>E.P.I.L.</i>, vol. VIII, pp 104-111. [2] Puttkammer, Ellinor, « Peace Treaties (1947) », <i>E.P.I.L.</i>, vol. VIII, pp. 111-118. [3] Lesaffer, Randall & van der Linden, Mieke, « Peace Treaties after World War I », <i>E.P.I.L.</i>, vol. VIII, pp. 118-128.	

- [4] Hayasi, Mika, « Peace Treaty with Japan (1951) », *E.P.I.L.*, vol. VIII, pp. 131-136.
- [5] Kohen, Marcelo, « Conquest », *E.P.I.L.*, vol. II, pp. 665-669.
- [6] Kohen, Marcelo et Hébié, Mamadou (éd.), *Research Handbook on Territorial Disputes in International Law* (Cheltenham, Edward Elgar, 2018), pp. 262-290.

Séance 7	Lundi 30 mars 2020
Cours	
E. <u>L'impact des principes fondamentaux du droit international contemporain</u> (1) <u>L'interdiction du recours à la force et le respect de l'intégrité territoriale des Etats : la conquête, l'annexion et l'évolution du droit international à leur égard</u> [1] Kohen, Marcelo G., <i>Possession contestée et souveraineté territoriale</i> (Paris, P.U.F., 1997), pp. 369-379 ; pp. 388-405 ; pp. 417-423. [2] Kohen, Marcelo G. et Hébié, Mamadou (éd.), <i>Research Handbook on Territorial Disputes in International Law</i> (Cheltenham, Edward Elgar, 2018), pp. 235-261. [3] Pacte de la Société des Nations, 28 juin 1919, article 10. [4] Pacte Briand-Kellogg, conclu à Paris, 27 août 1928. [5] Charte des Nations Unies, conclue à San Francisco, 26 juin 1945, article 2(4). [6] <i>Déclaration de la Première Conférence panaméricaine</i>, adoptée le 18 avril 1890. [7] <i>Définition de l'agression</i>, A/RES/3314 (XXIX), 14 décembre 1974. [8] S/RES/497 (1981), 17 décembre 1981 (Golan). [9] S/RES/662 (1990), 6 août 1990 (Koweït). [10] <i>Affaire de la Dette publique ottomane (Bulgarie, Irak, Palestine, Transjordanie, Grèce, Italie et Turquie)</i>, sentence du 18 avril 1925, R.S.A., Vol. I, p. 555. [11] <i>Statut juridique du Groënland oriental (Danemark c. Norvège)</i>, arrêt du 5 avril 1933, C.P.J.I. Série A/B, n° 53, p. 47. [12] <i>Sud-Ouest africain, deuxième phase, arrêt</i>, C.I.J. Recueil 1966, Opinion dissidente de M. Jessup, p. 418 [13] <i>Affaire du Lotus (France c. Turquie)</i>, arrêt du 7 septembre 1927, C.P.J.I. Série A, n° 10, p. 18. [14] <i>Affaire du Déroit de Corfou (Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord c. Albanie)</i>, Arrêt du 9 avril 1949 : C.I.J. Recueil 1949, p. 35. [15] <i>Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique)</i>, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 1986, par. 172ss. [16] <i>Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, avis consultatif</i>, C.I.J. Recueil 2004, par. 87-88.	

Séance 7	Lundi 6 avril 2020
Cours	
(2) <u>Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le « facteur humain » dans le règlement des conflits territoriaux</u> [1] Kohen, Marcelo G, <i>Possession contestée et souveraineté territoriale</i> (Paris, P.U.F., 1997), pp. 407-423. [2] Kohen, Marcelo G. et Hébié, Mamadou (éds.), <i>Research Handbook on Territorial Disputes in International Law</i> (Cheltenham, Edward Elgar, 2018), pp. 291-396. [3] Charte des Nations Unies, conclue à San Francisco, 26 juin 1945, articles 1 (par. 2) et 55. [4] <i>Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies</i>, A/RES/2625 (XXV), 24 octobre 1970. [5] <i>Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux</i>, A/RES/1514 (XV), 14 décembre 1960. [6] <i>Principes qui doivent guider les Etats Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e) de l'article 73 de la Charte des Nations Unies leur est applicable ou non</i>, A/RES/1541 (XV), 15 décembre 1960. [7] <i>Sahara occidental</i>, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975, par. 54-59. [8] <i>Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de Sécurité</i>, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, par. 52-54. [9] <i>Timor oriental (Portugal c. Australie)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 1995, par. 29. [10] <i>Renvoi par le gouverneur en conseil au sujet de certaines questions ayant trait à la sécession du Québec du reste du Canada formulées dans le décret C.P.1996-1497 du 30 septembre 1996, N° 25506, décision du 20 août 1998</i>, [1998] 2 R.C.S. 217, 1998 CanLII 793 (CSC), par. 130 à 135. [11] <i>République démocratique du Congo c. Burundi, Rwanda et Ouganda</i>, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, 2003, par. 68 ; 77. [12] <i>Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé</i>, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2004, par. 87-88. [13] <i>Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo</i>, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2010, par. 80-83. [14] <i>Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965</i>, avis consultatif du 25 février 2019, pars. 139-182.	
Séance 9	Lundi 20 avril 2020
Cours	

F. Du contentieux territorial

(1) Rôle des règles et principes techniques ou spécifiques au contentieux territorial

a. *Le principe d'effectivité*

- [1] *Frontières colombo-vénézuéliennes, sentence arbitrale du 24 mars 1922, R.S.A., Vol. I, p. 228.*
- [2] *Différend frontalier (Burkina Faso/Mali), arrêt, C.I.J. Recueil 1986, par. 34 ; par. 63.*
- [3] *Souveraineté sur Pulau Ligitan et Pulau Sipadan (Indonésie/Malaisie), arrêt, C.I.J. Recueil 2002, par. 127.*

b. *Le principe quieta non movere*

- [1] *Affaire des Grisbadarna (Norvège/Suède), sentence arbitrale du 23 octobre 1909, R.S.A., Vol. XI, p. 161.*
- [2] *Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn), fond, arrêt, C.I.J. Recueil 2001, Opinion dissidente de M. Torres Bernardez, par. 13-21*

Séance 10	Lundi 27 avril 2020
Cours	
c. <i>La date critique</i> [1] Kohen, Marcelo G. et Hébié, Mamadou (éds.), <i>Research Handbook on Territorial Disputes in International Law</i>, Cheltenham (Edward Elgar, 2018), pp. 397-416. [2] <i>Affaire des Minquiers et des Ecréhous (France/Royaume-Uni), Arrêt du 17 novembre 1953 : C.I.J. Recueil 1953, p. 59-60.</i> [3] <i>Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant)), arrêt, C.I.J. Recueil 1992, par. 67; par. 117.</i> [4] <i>Souveraineté sur Pulau Ligitan et Pulau Sipadan (Indonésie/Malaisie), arrêt, C.I.J. Recueil 2002, par. 135</i> d. <i>Le droit intertemporel</i> [1] <i>Île de Palmas (Etats-Unis/Pays-Bas), sentence arbitrale du 4 avril 1928, R.S.A., vol. II., p. 845</i> e. <i>Les rapports titres/effectivités</i> [1] Kohen, Marcelo G. et Hébié, Mamadou (éds.), <i>Research Handbook on Territorial Disputes in International Law</i> (Cheltenham, Edward Elgar, 2018), pp. 145-168. [2] <i>Différend frontalier (Burkina Faso/Mali), arrêt, C.I.J. Recueil 1986, par. 34 ; par. 63.</i> [3] <i>Différend territorial (Jamahiriya arabe libyenne/Tchad), arrêt, C.I.J. Recueil 1994, par. 76.</i>	

- [4] *Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn)*, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 2001, Opinion dissidente de M. Torres Bernardez, par. 72-76.

f. *L'équité et son rôle dans les différends territoriaux*

- [1] *Différend frontalier (Burkina Faso/République du Mali)*, arrêt, C.I.J. Recueil 1986, par. 27-28.

Séance 11	Lundi 4 mai 2020
Cours	
G. <u>La frontière</u> [1] Kohen, Marcelo G., <i>Possession contestée et souveraineté territoriale</i> (Paris, P.U.F., 1997), pp. 162-168. [2] Kohen, Marcelo G. et Hébié, Mamadou (éds.), <i>Research Handbook on Territorial Disputes in International Law</i> (Cheltenham, Edward Elgar, 2018), pp. 193-234. (1) <u>La frontière</u> [1] <i>Ile de Kasikili/Sedudu (Botswana/Namibie)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 1999, par. 24. (2) <u>Conflits de délimitation et d'attribution territoriale</u> [1] <i>Différend frontalier (Burkina Faso/Mali)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 1986, par. 17. b) la méthode juridictionnelle de règlement des différends [2] Kohen, Marcelo G., <i>Possession contestée et souveraineté territoriale</i> (Paris, P.U.F., 1997), pp. 141- 154. (3) <u>Le principe des frontières stables et définitives</u> [1] <i>Article 3, paragraphe 2 du traité de Lausanne (frontière entre la Turquie et l'Irak)</i>, avis consultatif du 21 novembre 1925, C.P.J.I., Série B n° 12, p. 20. [2] <i>Affaire du Temple de Préah Vihear (Cambodge c. Thaïlande)</i>, Fond, Arrêt du 15 juin 1962 : C.I.J. Recueil 1962, p. 34. [3] <i>Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant))</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 1992, par. 347 ; 566. [4] <i>Différend territorial (Jamahiriya arabe libyenne/Tchad)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil 1994, par. 38- 40 : par. 72- 73. [5] <i>Sentence arbitrale Erythrée/Ethiopie (2002)</i>, par. 3.6.	

Séance 12	Lundi 11 mai 2020
Cours	
H. <u>La dernière jurisprudence de la CIJ relative au contentieux territorial</u> [1] <i>Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie)</i>, arrêt, C.I.J. Recueil	

2012, par. 1-103.

[2] *Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua)*, arrêt du 16 décembre 2015, par. 1-99.

[3] *Frontière terrestre dans la partie septentrionale d'Isla Portillos (Costa Rica c. Nicaragua)*, arrêt du 2 février 2018.

Procès simulé

III. Dépôt électronique des mémoires auprès du greffier (Alfredo Crosato, assistant d'enseignement) 23h59.

IV. Transmission électronique par le greffier des mémoires aux parties respectives et aux juges de la Cour, mardi 12 mai 2020 à 11h00.

Séance 13

Lundi 18 mai 2020

Procès simulé

V. Plaidoiries des deux équipes représentant les parties à la procédure devant l'équipe des juges de la Cour.

Vendredi 22 mai 2020 à
14h00

Procès simulé

VI. Dépôt électronique des notes en vue de l'arrêt auprès du « Greffier » (Alfredo Crosato, assistant d'enseignement) et du « Président » de la Cour (Prof. Kohen).

Séance 14

Lundi 25 mai 2020

Cours

I. Conclusions

Procès simulé

VII. Enoncé oral par chaque juge de son vote raisonné.

VIII. Prononcé de l'arrêt par le « Président » de la Cour